

Les diplômes de langue française DELF et DALF intégrés à l'offre éducative des établissements d'enseignement français à l'étranger (AEFE, MLF)



Mission laïque française

Le Centre international d'études pédagogiques, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française signent le 29 janvier 2013 une convention de partenariat dans le domaine des diplômes de langue française (DELF et DALF), que l'AEFE et la MLF souhaitent intégrer dans l'offre éducative des classes homologuées des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Le CIEP, l'AEFE et la MLF mutualisent leurs moyens et leurs ressources afin de faire de tous les établissements d'enseignement français comportant des classes homologuées qui le souhaitent des centres d'examen et/ou de passation du DELF (Diplôme d'études en langue française), dans ses versions DELF Prim et scolaire, ainsi que du DALF (Diplôme approfondi de langue française). Dans chaque pays, un établissement référent sera centre de gestion unique pour le réseau des établissements d'enseignement français du pays concerné.

Un diplôme pour certifier le niveau en langue française dans les établissements français à l'étranger

60 % des élèves du réseau de l'AEFE et plus de 75 % dans celui de la MLF sont de nationalité étrangère. Le DELF et le DALF, diplômes en langue étrangère reconnus internationalement et validés par le ministère français de l'éducation nationale, permettent aux élèves qui en sont détenteurs de certifier leur niveau en français langue étrangère et de disposer ainsi d'une reconnaissance officielle pour ceux qui quitteraient l'établissement avant l'examen du baccalauréat.

Développer le DELF et le DALF dans le réseau des établissements français à l'étranger

Les établissements scolaires de l'AEFE et de la MLF qui le souhaitent pourront faire une demande auprès du poste diplomatique de leur pays pour devenir centres d'examen du DELF et du DALF.

Dans chaque pays, un établissement scolaire assurera le rôle de référent afin de coordonner l'organisation d'une session annuelle du DELF et/ou du DALF (inscriptions des élèves, dates de passation annuelles des épreuves en concertation avec l'organisme de gestion centrale du DELF et du DALF).

Le CIEP fournira à l'établissement référent les outils permettant la mise en place des certifications (logiciel de gestion informatique, appui logistique) et l'organisme de gestion centrale du DELF et du DALF fournira de son côté à l'établissement référent les sujets d'examen et les diplômes. Le CIEP participera également à la formation et à l'habilitation des correcteurs et des examinateurs des établissements de l'AEFE et de la MLF, avec des interventions possibles de formateurs locaux.



Contacts

Virginie Lamotte
Chargée de communication
CIEP
+33 (0)1 45 07 69 26
lamotte@ciep.fr

Florent Vergès
Adjoint au chef de service
communication en charge des
relations presse
AEFE
+33 (0)1 53 69 31 74
florent.verges@diplomatie.gouv.fr

Marie Noaille
Chargée des relations publiques et
événements
MLF
+33 (0)1 45 78 36 25
marie.noaille@mlfmonde.org

Notes à la presse

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Créé en 1945, le Centre international d'études pédagogiques est un opérateur public des ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères, en charge de la coopération internationale en éducation, au cœur de partenariats français et étrangers. Ses deux grands pôles d'activités sont l'éducation (enseignement général, supérieur et professionnel, reconnaissance des diplômés) et les langues (langue française, évaluation et certifications en français, langues étrangères et mobilité).

Le CIEP est notamment en charge de « l'organisation hors de France des examens institués par le ministère de l'éducation nationale pour évaluer l'enseignement du français langue étrangère » (Code de l'éducation - Article R314-52).

www.ciep.fr

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Elle assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, constitué de plus de 480 établissements implantés dans 130 pays, et scolarisant 310 000 élèves dont 190 000 élèves étrangers.

www.aefe.fr

La Mission laïque française (MLF)

La MLF, fondée en 1902, est une association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Acteur de l'enseignement français à l'étranger, partenaire et opérateur pour l'État et les entreprises, la MLF crée et gère des écoles, collèges, lycées dans le monde.

Elle a pour mission de diffuser la langue et la culture françaises à travers le monde par un enseignement innovant, plurilingue et interculturel qui prend en compte la culture et la langue locales ainsi que l'apprentissage des langues étrangères ("deux cultures, trois langues"). Son réseau est constitué de 125 établissements implantés dans 45 pays et scolarisant près de 50 000 élèves.

<http://www.mlfmonde.org/>



Le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française)

Les diplômes du DELF et du DALF et leurs déclinaisons sont des certifications du ministère de l'éducation nationale afin de valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. L'offre est adaptée à tous les âges et tous les publics. Elle est harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les diplômes sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières (compréhension écrite et orale, production écrite et orale). Ils sont valables sans limitation de durée. Validées par une équipe de psychométriciens experts en évaluation, ces certifications sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation. Elles sont présentes dans plus de 1 000 centres d'examen répartis dans 164 pays.

Le DELF Prim constitue le premier échelon de la série des DELF-DALF, et s'adresse à tous les enfants débutants en français langue étrangère, engagés dans des études correspondant au niveau élémentaire français ou de l'âge requis pour les poursuivre selon la réglementation en vigueur dans leur pays. Il donne droit à la délivrance d'un diplôme identique à celui de la version tous publics.

Le DELF scolaire est quant à lui destiné à un public adolescent de nationalité étrangère, scolarisé dans un établissement habilité dans le cadre de la convention (public ou privé).

<http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php>

